

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que: " Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail".

Dates limites des votes du budget 2025 et des comptes 2024

La date limite d'adoption du budget primitif 2025 est fixée au 15 avril 2025

La date limite pour arrêter le compte administratif 2024 est fixée au 30 juin 2025.

L'instabilité politique observée ces derniers mois (gouvernement Attal ayant officié 6 mois avant la dissolution, gouvernement Barnier ayant résisté 3 mois, absence de groupes majoritaires à l'Assemblée nationale, manque de visibilité sur le calendrier 2025) est une situation nouvelle pour la France depuis la mise en place de la Ve république. Pour l'instant, les marchés financiers (et les agences de notation) ont plutôt été conciliants avec la France. Les difficultés économiques et politiques en Allemagne, dont les titres servent habituellement de valeur refuge, peuvent être une raison de cette attitude conciliante

La taille économique de la France... et de sa dette en est une autre. Par chance, l'environnement monétaire est à la détente, ce qui permettait au taux français à 10 ans d'être, début décembre, inférieur à son niveau d'avant la dissolution. Mais ce brouillard politique n'est pas sans incidence sur la situation économique. Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises en matière d'embauche et d'investissement.

En zone euro, le climat des affaires semble encore se détériorer. On peut au moins trouver trois raisons à cela :

i/ L'incertitude politique mentionnée plus haut pèse sur les acteurs économiques

ii/ Des mouvements structurels se superposent aux fluctuations conjoncturelles, à la fois sur le plan national (l'Allemagne doit réinventer un nouveau modèle industriel) et concernant la place de l'Europe dans le monde (politique assez agressive de l'Amérique du Président D. Trump en matière d'échanges internationaux, concurrence renouvelée des grands pays émergents (la Chine dans l'industrie, l'Amérique latine en matière agricole, l'Inde pour certaines activités de services)

iii/ Le coût relatif de l'énergie devient une variable clef pour l'implantation des grands groupes internationaux et l'Europe est de ce point de vue peu compétitive vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Asie.

Depuis son investiture le 20 janvier, le président D. Trump a annoncé de nombreuses décisions. Sur le plan économique, il a commencé à mettre en œuvre ses promesses électorales.

Le pari qui est fait est que si certaines mesures sont par nature inflationnistes et nocives pour la croissance (hausse des droits de douane, réduction de la main-d'œuvre disponible en raison de la lutte contre l'immigration clandestine), d'autres auront un effet compensatoire (allègements d'impôts, déréglementation, abaissement des prix de l'énergie). Le président D. Trump a par ailleurs annoncé un plan de quatre ans de 500 Md\$ dans l'intelligence artificielle, en partenariat avec des entreprises privées. Les annonces du président D. Trump secouent les Etats-Unis mais aussi le monde. La Chine a ainsi dévoilé une intelligence artificielle nommée DeepSeek. La Commission européenne a présenté une « boussole » pour renforcer la compétitivité et la croissance.

Sur le plan conjoncturel, la croissance américaine s'est tempérée fin 2024 mais elle demeure solide. L'inflation reste élevée mais des signes de modération des prix des services ont été jugés encourageants. La FED n'a cependant pas baissé son taux directeur fin janvier. Elle devrait continuer à se montrer prudente compte tenu de l'incertitude sur l'environnement économique.

Le PIB de la zone euro a fini l'année 2024 sur un statu quo. De fortes divergences subsistent entre la France et l'Allemagne qui ont connu une petite contraction de leur PIB et l'Espagne qui enregistre toujours une croissance soutenue. La BCE a de nouveau abaissé ses taux directeurs fin janvier, restant confiante sur la trajectoire de l'inflation.

Au Royaume-Uni la croissance reste faible. Mais l'inflation a montré des signes de modération récemment. Cela pourrait permettre à la Banque d'Angleterre d'assouplir sa politique monétaire dans les mois à venir.

La Banque du Japon continue à aller à contrecourant des autres grandes banques centrales. Le retour de l'inflation constitue une nouvelle donne que les acteurs économiques ont du mal à appréhender.

Enfin, la Chine a terminé l'année sur une tonalité plutôt positive en matière de croissance, sous l'effet des soutiens publics et peut-être aussi en anticipations du relèvement des droits de douane américains.

Les Bourses ont commencé l'année sur une trajectoire haussière, avec notamment un rattrapage en Europe. Les valeurs technologiques américaines ont souffert des annonces chinoises en matière d'IA.

Environnement économique

Selon la Banque Mondiale, en 2024 l'économie mondiale s'est enfin stabilisée après plusieurs années de chocs à répétition. Malgré les prédictions les plus sombres, le monde a ainsi réussi à éviter une récession mondiale. Le taux de croissance mondiale devrait même se maintenir à 2,6 % en 2024 avant de remonter légèrement à 2,7 % en moyenne en 2025-2026. Si ces perspectives sont positives, elles restent bien en deçà de la moyenne de 3,1 % enregistrée au cours de la décennie précédant la pandémie de COVID-19. Pour l'Europe, la croissance devrait fléchir à 3 % en 2024 et 2,9 % en 2025.

La Banque mondiale explique que l'inflation mondiale devrait refluer à 3,5 % en 2024, puis 2,9 % en 2025. Cette baisse est cependant inférieure aux projections établies début 2024, ce qui devrait inciter nombre de banques centrales à faire preuve de prudence dans l'abaissement des taux directeurs. Les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés au regard des tendances récentes, pour s'établir autour de 4 % sur la période 2025-2026, soit environ le double des taux moyens enregistrés entre 2000 et 2019.

Cependant pour 80 % de la population mondiale, la croissance restera inférieure à celle de la décennie pré-COVID, ce qui signifie qu'une économie en développement sur quatre devrait rester plus pauvre cette année qu'elle ne l'était à la veille de la pandémie en 2019. Avec une croissance économique atone, les séquelles de la pandémie de COVID-19, le fardeau écrasant de la dette et la montée des conflits, la dynamique de réduction de la pauvreté mondiale s'est enrayée. Les effets dévastateurs du dérèglement climatique menacent de ralentir encore davantage les avancées voire d'inverser les progrès accomplis jusqu'ici. Environ 1,2 milliard de personnes dans le monde sont exposées à des risques climatiques sévères, tels que inondations, vagues de chaleur, sécheresses ou cyclones. La plupart d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement. La pression migratoire restera donc forte pour les pays occidentaux.

~~Alors que la situation économique~~ se stabilisait en France, avec notamment un ralentissement de l'inflation, la dissolution de l'Assemblée Nationale de juin 2024 a créé une situation sans précédent en matière de gouvernance nationale : une absence de majorité claire à l'Assemblée Nationale et des difficultés réelles à constituer et conserver un Gouvernement.

Cette instabilité gouvernementale, alliée à un débat anxiogène sur les déficits publics, est source d'inquiétudes pour les Français. C'est ainsi que malgré la baisse de l'inflation, la consommation des ménages n'a pas repris, les Français préférant épargner en prévision de difficultés à venir.

En janvier 2025, la situation reste relativement stable au niveau économique avec seulement 1.3 % d'inflation et 7.4 % de chômage. Les perspectives en matière de croissance restent cependant très modestes. La Banque de France a ainsi abaissé sa prévision de croissance de 1.2 % à 0.9 % pour 2025.

Un enjeu fort reste lié à la maîtrise du déficit public, qui s'établit en 2024 à 6,1 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,5 % en 2023, soit une dégradation de -0,6 point de PIB. Le Projet de Loi de Finances présenté fin 2024 avait ainsi pour ambition de réduire ce chiffre de 2 points au moins grâce à une politique ambitieuse de baisse des dépenses publiques.

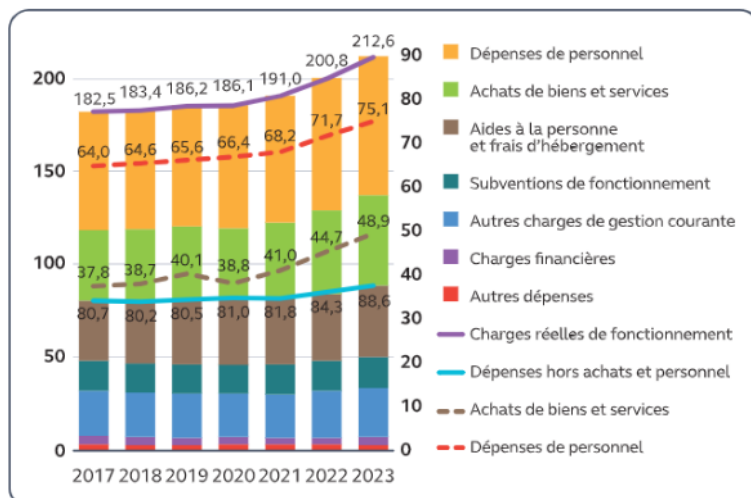
Ce projet de loi n'ayant pas été adopté à la suite de la censure du Gouvernement Barnier. Le nouveau Premier Ministre, M. Bayrou, a assuré un budget pour février 2025, en repartant du Projet de Loi présenté à l'automne. Ce budget a été approuvé par l'Assemblée à la fin du mois dernier.

Dans un rapport publié en octobre 2024, la Cour des comptes observe une accélération des dépenses des collectivités locales et un écart croissant des collectivités par rapport à la trajectoire financière définie par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont augmenté de 6,1 % à périmètre constant (soit +1,2 point en volume). Sur les huit premiers mois de l'année 2024 (de janvier à août), les dépenses de fonctionnement ont déjà crû de 5,4 % à périmètre constant par rapport à la même période de l'année 2023. Ces augmentations s'expliquent notamment par l'augmentation du coût du personnel (point d'indice, revalorisation du SMIC...) et par l'inflation.

Les dépenses d'investissement ont suivi la même évolution avec +13.1 % sur les 8 premiers mois 2024 par rapport à la même période en 2023, soutenant ainsi l'activité économique.

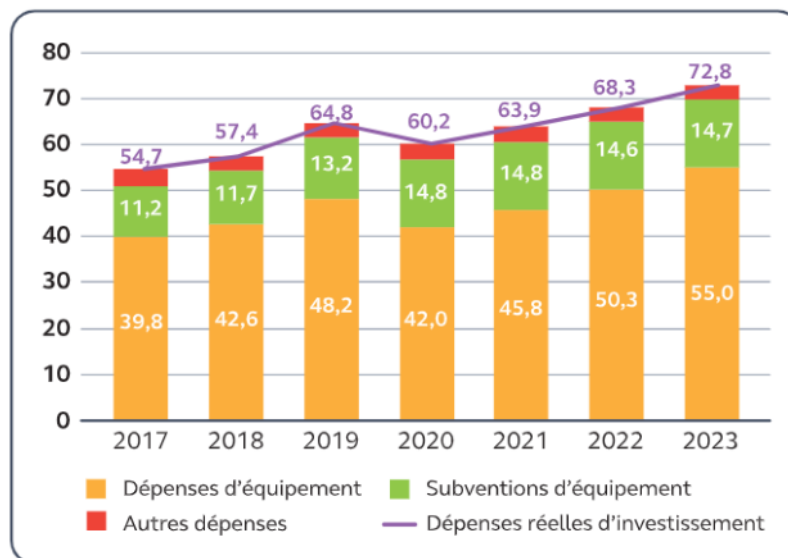
Charges réelles de fonctionnement des collectivités, à périmètre courant, entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Lecture : les courbes hachurées montrent l'évolution des dépenses de personnel et d'achats (échelle de droite).

Dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

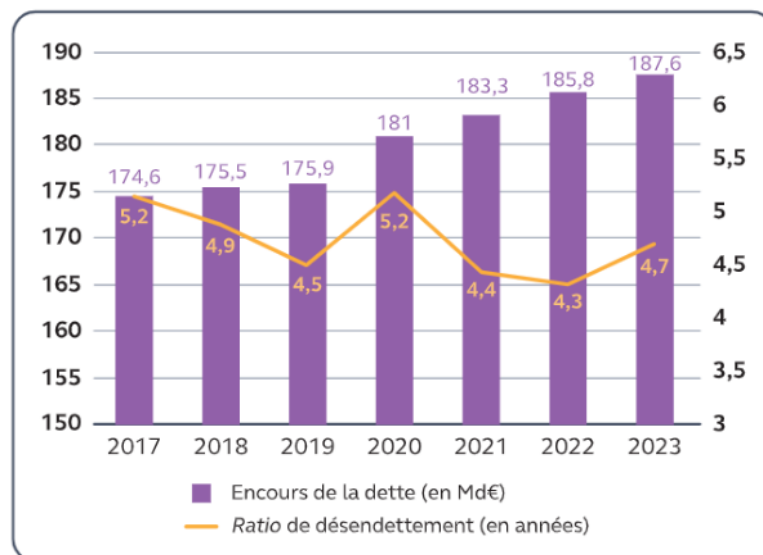
La Cour des Comptes souligne toutefois des divergences entre le type de collectivité, le bloc communal étant en meilleure santé financière que les régions et surtout les départements.

Par ailleurs, en 2023 la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 avait prévu une diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités à partir de 2024 afin de dégager un excédent de financement en 2027 (+17 Md€).

Cette trajectoire n'étant pas suivie pour l'instant : « La réalisation par les collectivités de l'important excédent attendu pour 2027 apparaît de plus en plus hypothétique ». Les collectivités connaissent d'ailleurs en 2023 un besoin de financement de 5,5 Md€, alors qu'il était de 3 Md€ en 2022.

De même, pour l'instant les collectivités semblent plutôt augmenter leur endettement financier

Endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années)
des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFiP

Le Projet de Loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

Principales Dispositions : Une facture d'environ 7 milliards d'euros pour les collectivités

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)	
Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ	- 1
Gel du montant de la fraction de TVA	- 1,2
Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DC RTP)	- 0,49
DGF : augmentation de 150 M€	0,15
Réduction du Fonds vert	- 1,35
Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
Agence nationale du sport	- 0,06
TOTAL	- 5,6

S'ajoutent aussi :

- 0,7 Md€ de réduction des crédits de l'Agence des financements des infrastructures de transports ;
- 130 M€ de réduction des crédits des Agences de l'eau
- 230 M€ de manque à gagner sur la DGF, toutes collectivités confondues, au titre de la non-indexation de la DGF sur l'inflation, dont 116 M€ pour le bloc communal ;
- 14,5 M€ au titre du gel de la DETR dont le montant n'est donc pas indexé sur l'inflation ;
- 8M€ au titre du gel de la DSIL, soit une perte totale de 158 M€ au titre de la DSIL.

1. Fonds de Réserve et DILICO : Ce prélèvement, instauré sur plus de 2000 collectivités environ, fonctionnerait les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros, tandis que la contribution des départements et des régions s'élèverait respectivement à 220 millions et 280 millions d'euros. Ce dispositif vise à lisser les recettes des collectivités territoriales, dans le but de participer à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques au regards des critères européens (qui examinent l'équilibre entre les dépenses et les recettes sur l'exercice). 90% de la somme ainsi prélevée devra être reversée aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans, les 10% restants alimentant les fonds de péréquation.

2. Gel des fractions de TVA qui coûtera 1,2 milliard d'euros de manque à gagner pour les collectivités.

3. Fiscalité. La modification des seuils de franchise de TVA pour les petites entreprises et les collectivités locales. Sur ce dernier point, le communiqué de presse du ministère de l'Economie et des finances n°121 du 6 février 2025 (Texte du communiqué en ANNEXE) indique que « Dans l'attente des conclusions de la consultation, les entreprises et autres organismes ne sont pas tenus d'effectuer les nouvelles démarches déclaratives en matière de TVA. »

4. Dotations. La DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, mais au travers d'une minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette augmentation étant plus faible que l'inflation prévue, il s'agit donc d'une baisse en volume de la DGF.

La hausse de 150 M€ finance une partie des progressions de la DSU et de la DSR

Ainsi, en 2025, la DGF totale s'élève à près de 27,4 Md€ (+ 0,55 %), dont :

19,1 Md€ pour le bloc communal (en hausse de + 150 M€, soit + 0,8 % par rapport à 2024),
8,3 Md€ pour les départements (montant gelé).

La hausse de 150 M€ est entièrement ciblée sur les communes, et finance une partie des progressions de la DSU et de la DSR fixées pour 2025. Concernant les différentes enveloppes de la DGF des communes, la loi de finances pour 2025 prévoit les hausses suivantes :

- une augmentation de 140 M€ sur la DSU (+ 5 %),
- une augmentation de 150 M€ sur la DSR (+ 6,7 %).

La DSU et la DSR bénéficient donc des mêmes augmentations que celles votées en loi de finances pour 2024. Toutefois, alors qu'en 2024, ces hausses avaient été entièrement financées par l'Etat, la revalorisation de 150 M€ adoptée cette année n'en couvre qu'une partie.

Le solde (140 M€) sera financé par les écrêtements appliqués sur les parts forfaitaires de la DGF des communes et des EPCI. Ces écrêtements devront également financer les autres besoins à couvrir au sein de la DGF, notamment l'impact de la progression de la population nationale sur la dotation forfaitaire des communes.

Il reviendra au Comité des finances locales de fixer le montant total de l'écrêtement à dégager compte-tenu de l'estimation des besoins à financer, puis de répartir cet écrêtement entre la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue.

5.Fonds vert amputé. A ces efforts demandés aux collectivités, il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.

Les compétences de la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Élaboration de PLU et PLUi-H
- Réflexion globale sur l'aménagement de l'espace et réalisation d'études sur l'aménagement du territoire
- Études et animations liées à la mobilité
- Aménagement, rénovation, entretien et gestion des pôles d'échanges multimodaux
- Aménagement numérique (développement des réseaux)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création et développement des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales communautaires
- Promotion du tourisme
- Aménagement et gestion du parc de loisirs de St-Sardos



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Gestion, aménagement et entretien



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Élaboration et suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial
- Animation et participation au service public de conseil pour la rénovation énergétique des logements privés et soutien financier aux particuliers
- Gestion et contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)



LOGEMENT ET CADRE DE VIE COMMUNAUTAIRE

- Élaboration et mise en œuvre du programme Local de l'Habitat intégré au PLUi



ÉQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUTAIRES

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels tels que les médiathèques
- Animation et développement du réseau de lecture publique
- Création, aménagement et gestion des écoles de musique intercommunales
- Animation et développement de l'enseignement artistique (« musique à l'école » dans les établissements du 1er degré)
- Entretien et fonctionnement de la Négrette et développement du spectacle vivant
- Création, gestion, entretien de « la péniche » située à proximité du Canal et de la pente d'eau de Montech
- Aménagement, gestion, entretien et animation du site de l'ABBAYE de Grand Selve à Bouillac

Grand Sud Tarn-et-Garonne



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

- Entretien et aménagement des cours d'eau
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- Gestion et prévention des inondations



GESTION DES DÉCHETS

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés



VOIRIE COMMUNAUTAIRE

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire



MOBILITÉ

- Gestion du réseau cyclable
- Gestion du transport à la demande



ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES

- Création, gestion des équipements et services multi-accueils publics « petite enfance »
- Création et gestion des Relais Petite Enfance
- Animation et développement du Centre social intercommunal
- Équipements et services extra-scolaires d'accueil de mineurs qui font l'objet d'une gestion mutualisée entre plusieurs communes
- Coordination des structures d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs dans le domaine extrascolaire

Pas de modification dans les transferts de compétences ayant pour conséquence une modification des attributions de compensation.

Les données financières 2021-2024 du Budget principal

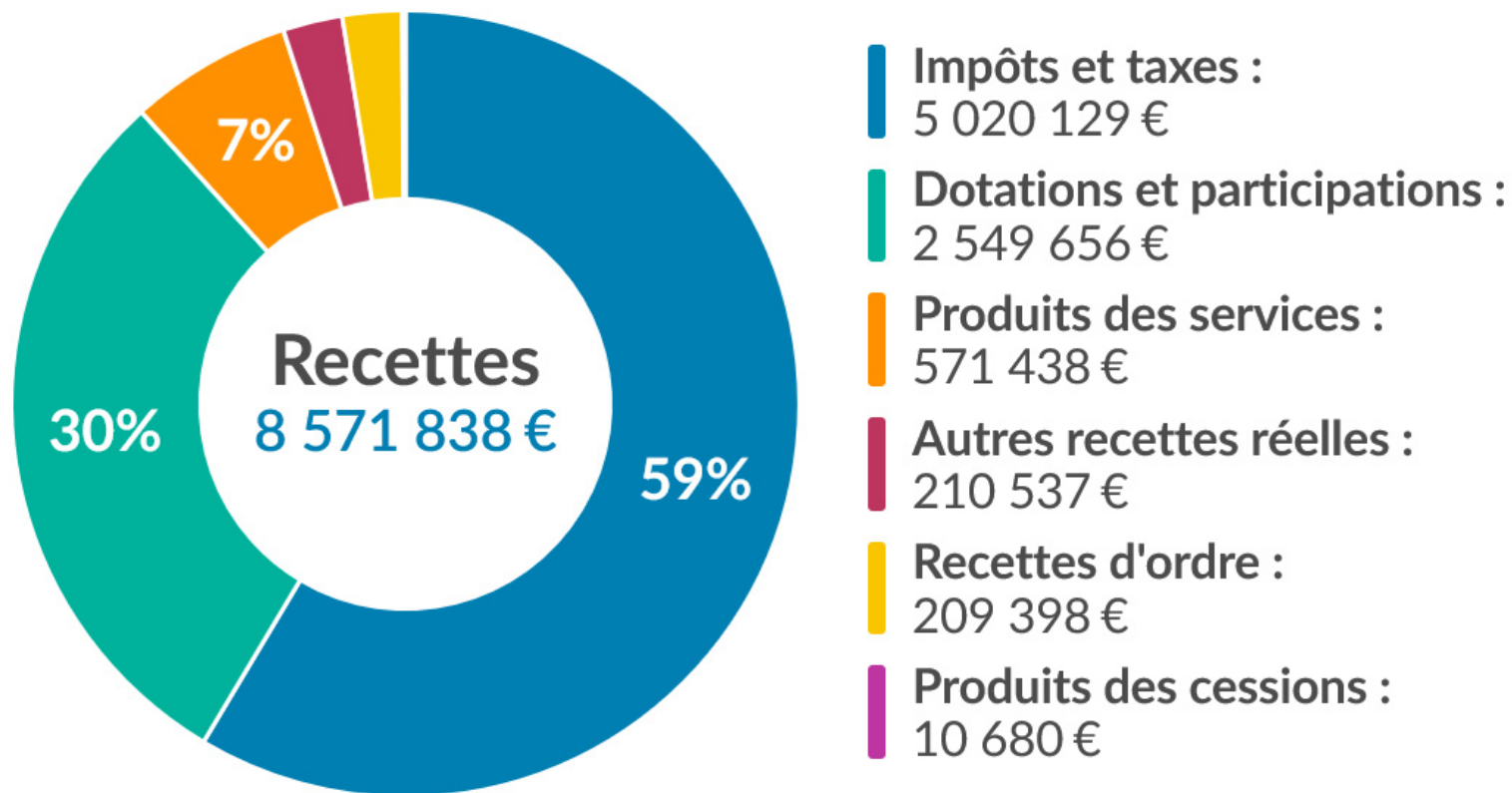
Dépenses de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 Charges à caractère général	1 257 244,44	1 458 313,95	1 468 663,91	1 515 565,03
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	839 168,42	990 222,94	983 111,48	972 224,19
61 SERVICES EXTERIEURS	258 933,48	306 540,47	325 773,09	345 232,15
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	121 249,59	123 500,40	121 682,15	152 992,14
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	37 892,95	38 050,14	38 097,19	45 116,55
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 983 038,62	4 343 011,32	4 594 209,33	4 748 178,66
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	414 605,26	390 391,87	420 688,47	425 896,55
014 Atténuations de produits	212 953,00	212 953,00	212 953,00	212 953,00
66 CHARGES FINANCIERES	327 382,47	314 703,07	301 976,75	357 311,72
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 381,85	14 074,71	3 514,20	1 883,47
023 Virement à la section d'investissement				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 819,12	344 220,65	547 566,55	483 579,29
68 Dotation aux amortissements et aux provisions			2 856,14	0,00
	6 787 424,76	7 077 668,57	7 552 428,35	7 745 367,72

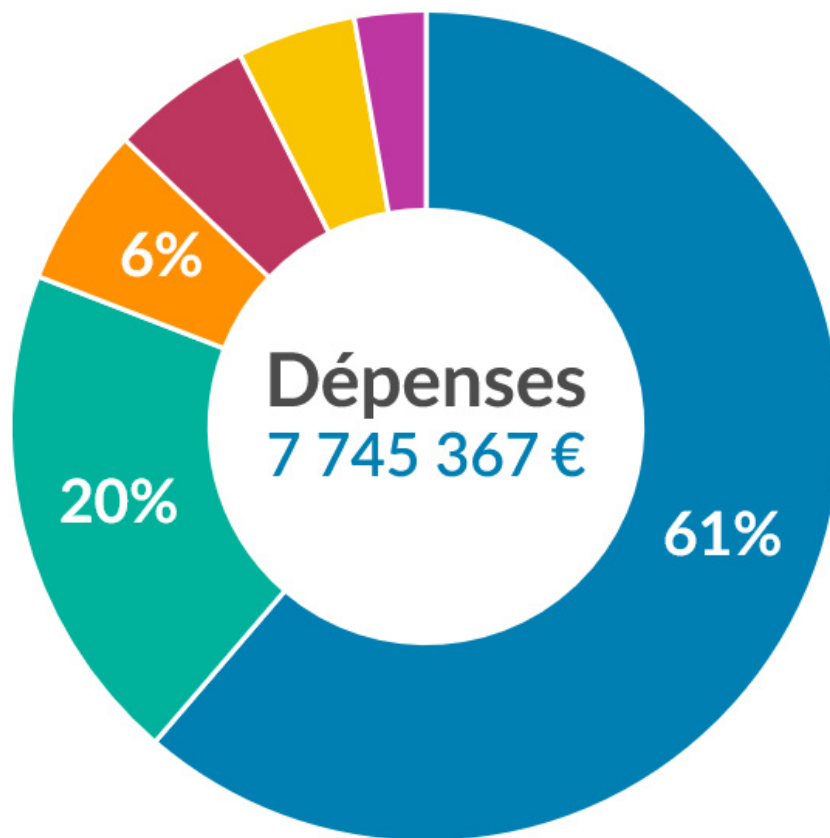
Recettes de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté		231395,59	296425,38
70	PRODUITS DES SERVICES	538 094,44	591 455,64	584 991,11
73	IMPOTS ET TAXES	4 613 034,47	4 778 554,27	4 996 385,28
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 422 148,95	2 453 024,40	2 598 341,92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 913,46	70 319,02	72 641,72
76	PRODUITS FINANCIERS	27 220,84	28 043,79	35 235,86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	258 586,52	49 863,80	44 385,82
013	Atténuations de charges	10 450,02	39 722,64	54 304,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 544,14	316 110,82	324 185,15
RECETTES TOTALES	8 269 992,84	8 327 094,38	8 941 866,73	8 868 263,96

Recettes fonctionnement 2024 (hors report excédent 2023)

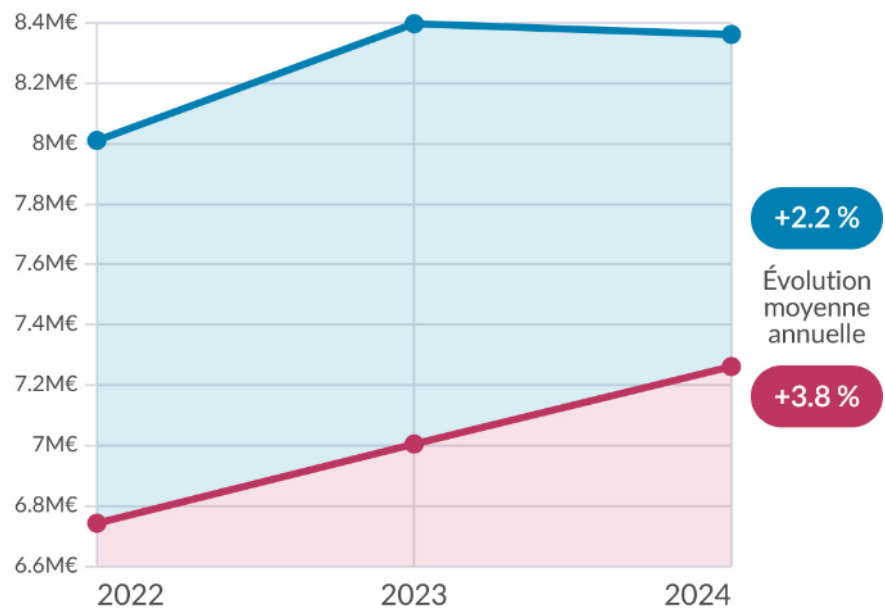


Dépenses fonctionnement 2024

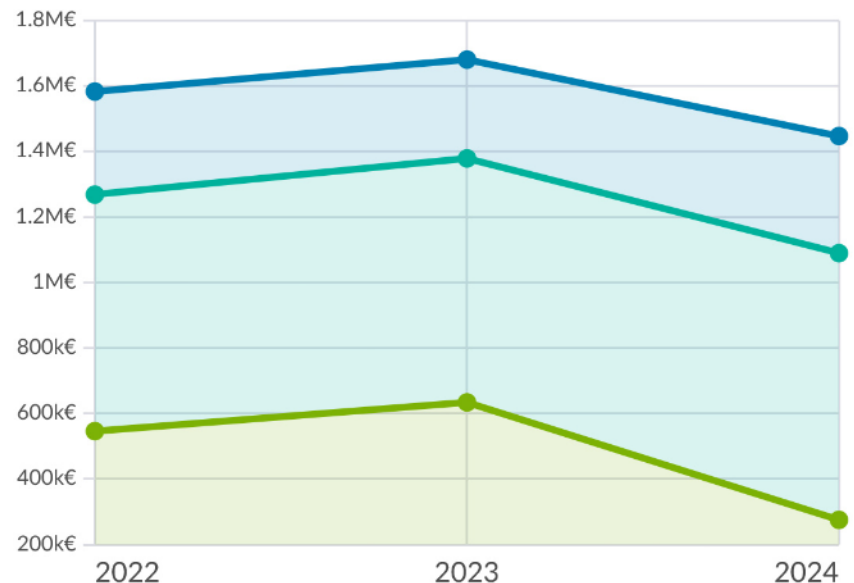


- Charges de personnel :
4 748 178 €
- Charges générales :
1 515 565 €
- Dépenses d'ordre :
483 579 €
- Charges gestion courante :
425 896 €
- Interêts d'emprunts :
357 311 €
- Autres dépenses réelles :
214 838 €

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement et de l'épargne 2022-2024

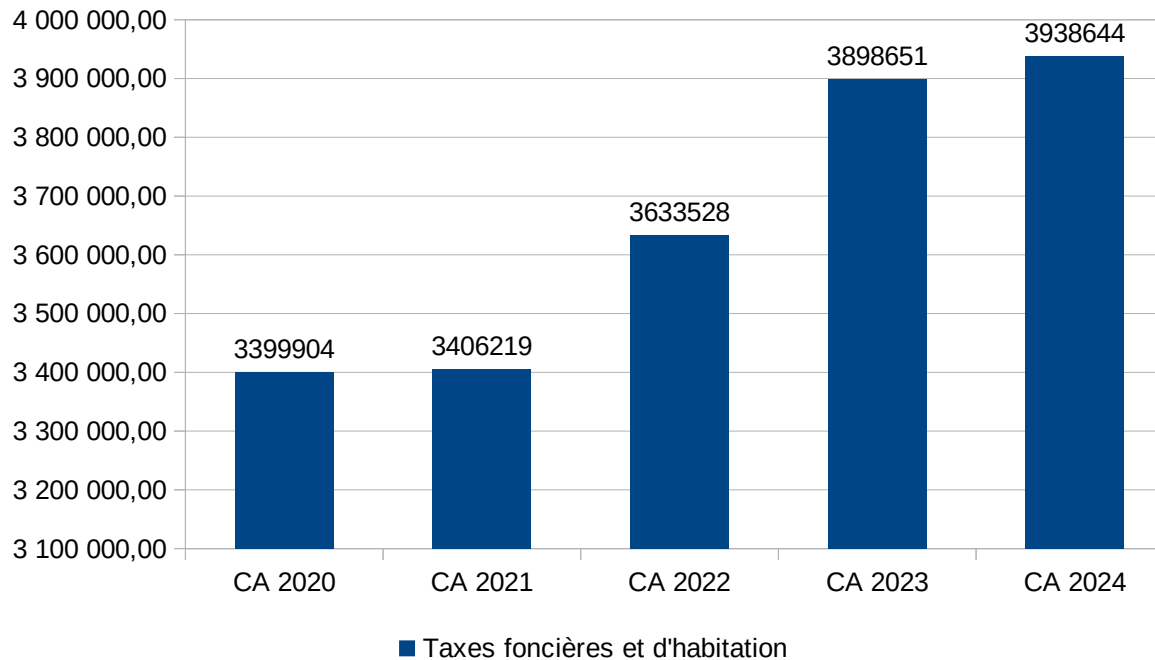


■ Recettes Réelles de Fonct. en 2024 : 8 362 440 €
■ Dépenses Réelles de Fonct. en 2024 : 7 261 788 €



■ Épargne de Gestion en 2024 : 1 447 283 €
■ Épargne Brute en 2024 : 1 089 972 €
■ Épargne Nette en 2024 : 275 214 €

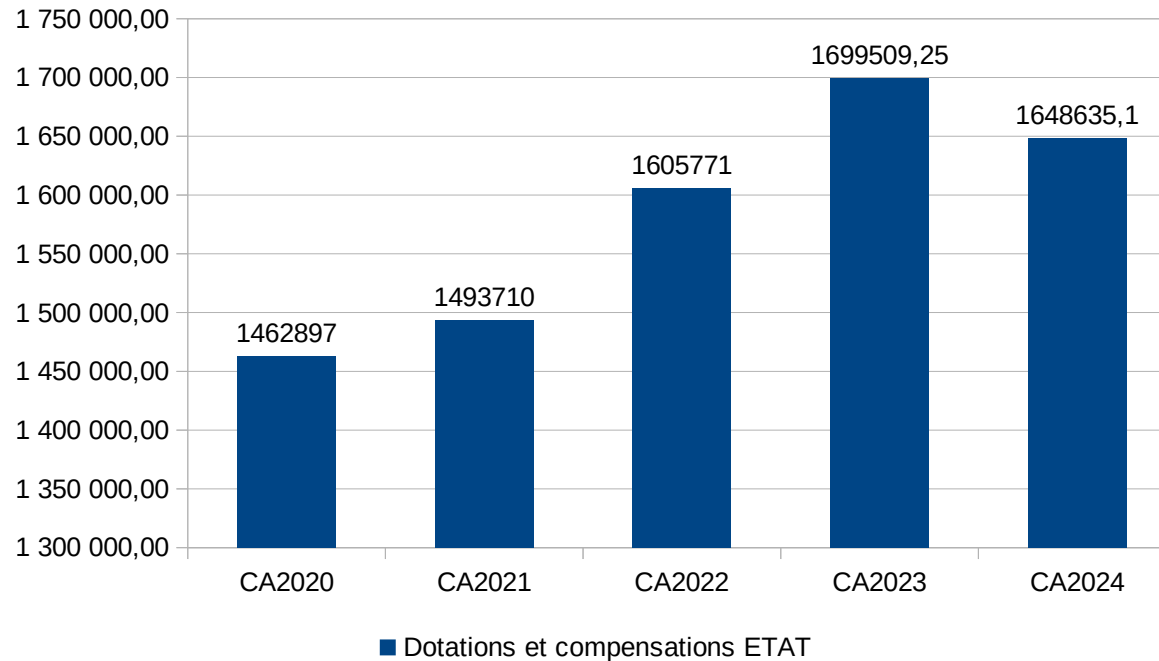
Evolution des recettes fiscales (taxes foncières et d'habitation)



Les recettes liées à la taxe foncière et à la taxe d'habitation ont très faiblement évolué entre 2023 et 2024 en raison d'une part de perte de taxe foncière sur la DRIMM et d'autre part de l'interdiction d'urbanisation sur la commune par les services préfectoraux. Les bases devraient être réévaluées de +1,7 % en 2025.

Le produit attendu pour 2025 est donc d'environ 4 020 000€

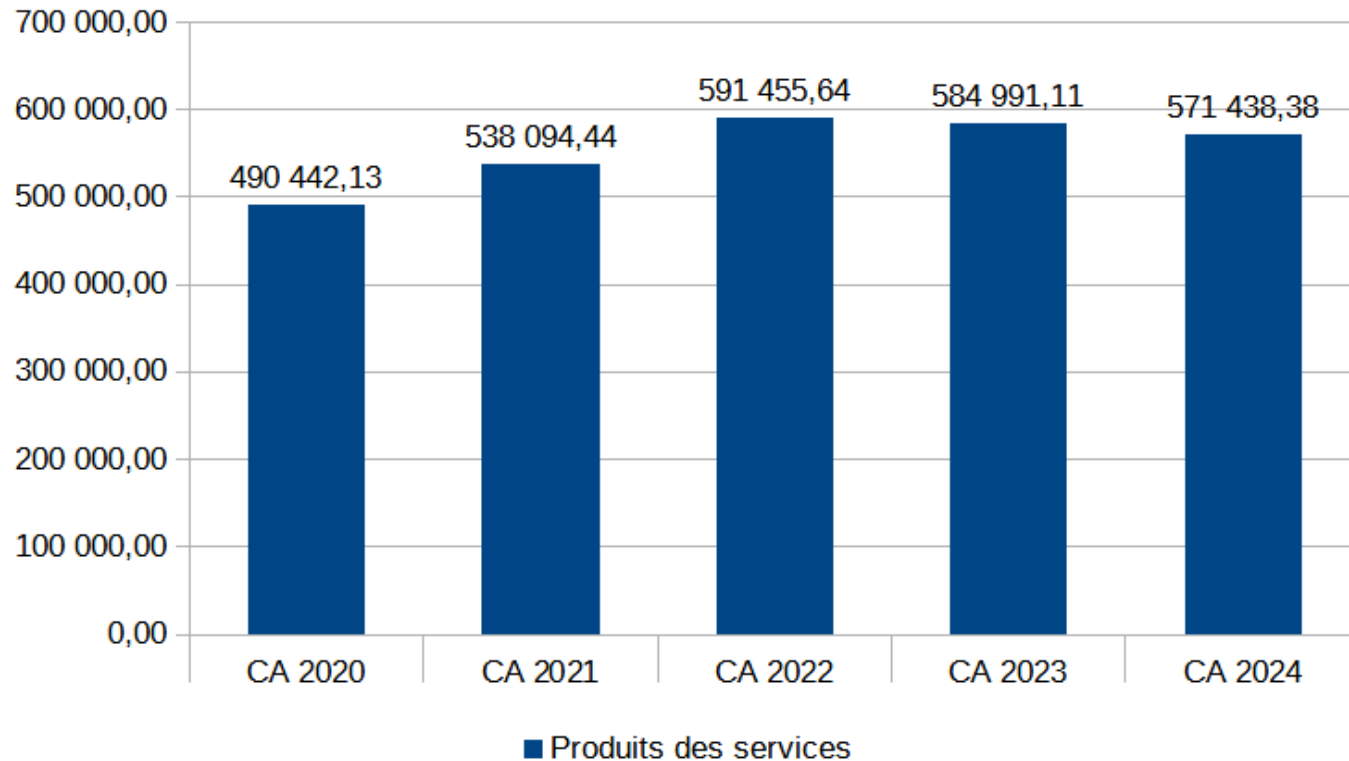
Evolution des dotations et compensations de l'Etat



Les recettes liées aux dotations (dotation forfaitaire- dotation de solidarité rurale) et aux compensations au titre des taxes foncières (locaux d'habitation et locaux professionnels) sont en baisse en 2024 en raison de la perte de compensation liée à la DRIMM (-125k€). Les perspectives 2025 ne sont pas optimistes en matière de progression des dotations. Nous pouvons seulement prendre en compte une compensation exceptionnelle de 115k€ pour la perte de taxe foncière 2024 de la DRIMM .

Nous envisageons donc un montant de 1 763K€ pour 2025.

Evolution des produits des services

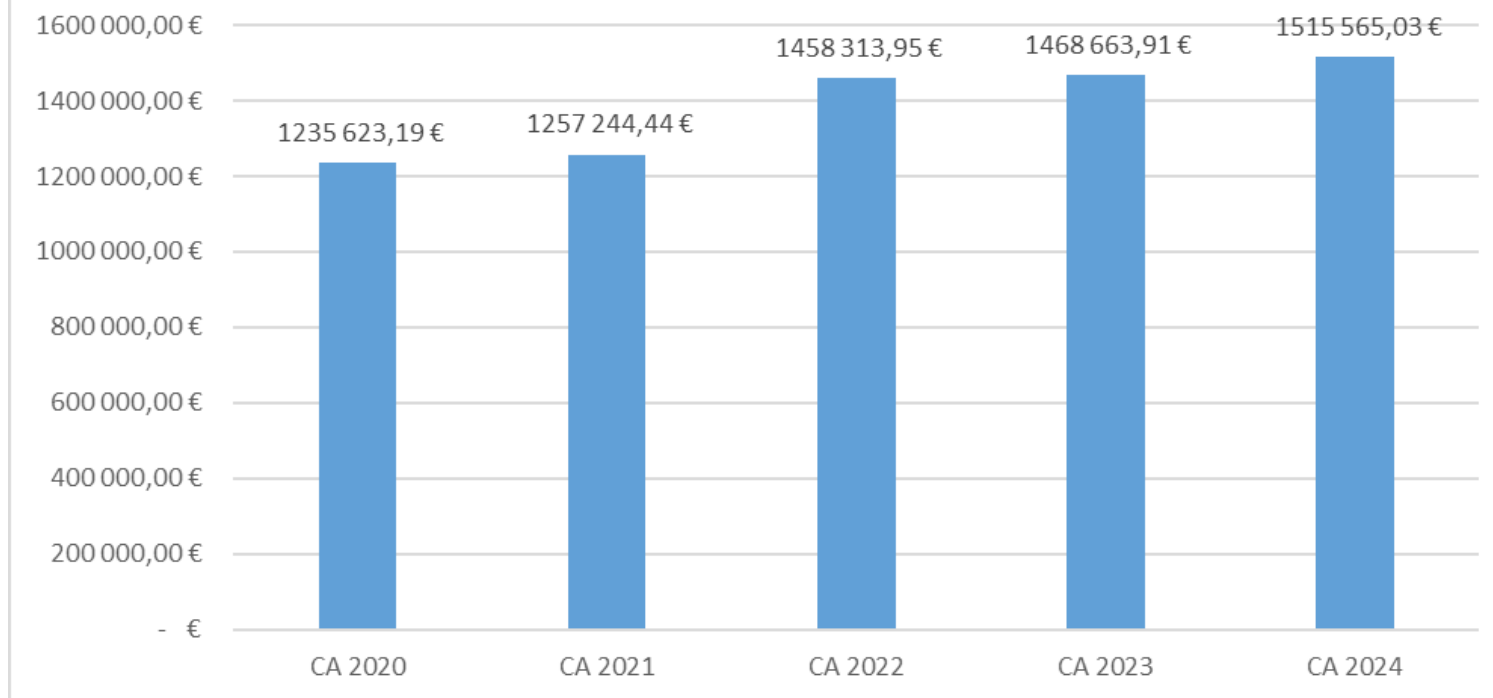


Les produits des services stagnent depuis 2022. A noter cependant que la participation de l'État au dispositif « cantine à 1€ » génère désormais des recettes supplémentaires comptabilisées à l'article 7488 (+80K€ par rapport à 2022).

Pour 2025 les activités portuaires ne généreront plus de recettes (-50K€) mais les dépenses en fluides seront moindre et la redevance versée à VNF sera supprimée.

Nous prévoyons donc environ 520K€ de produits des services pour 2025

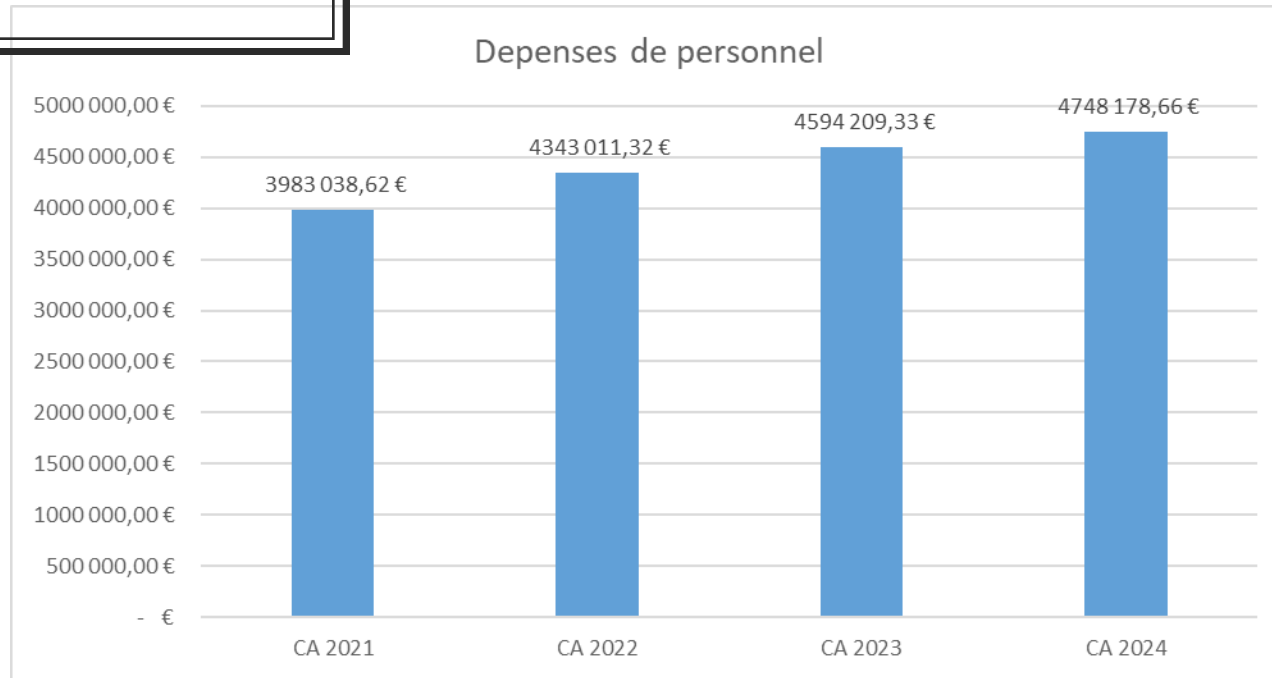
Charges à caractère général



Les charges à caractère général ont fortement progressé entre 2021 et 2024 (+20%) en particulier sur des secteurs inflationnistes comme :

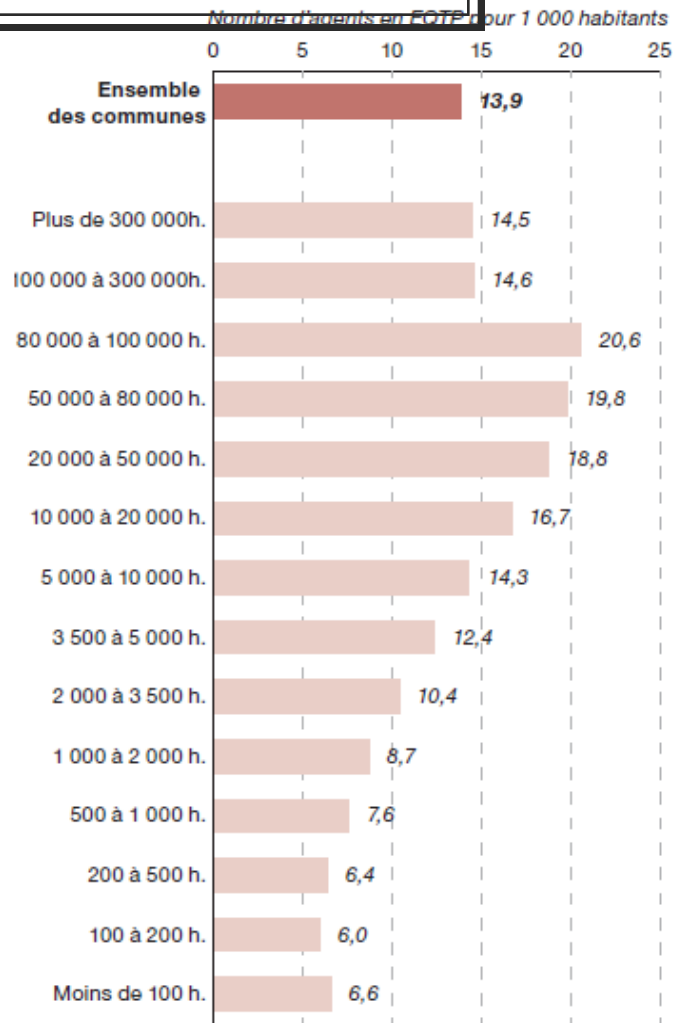
l'électricité : + 60 000€, le Gaz : +57 000€, le carburant : + 11 000€, l'alimentation : + 62 000€, les primes d'assurances +24 000€ et les contrats de prestation de service + 25 000€ .

Nous envisageons une progression d'environ 2 % pour 2025.



Les dépenses de personnel ont également progressé de façon importante depuis 2021. En 2024, l'augmentation en année pleine de la valeur du point, l'organisation des élections européennes et législatives, la participation de la collectivité à la couverture complémentaire des agents ainsi que l'augmentation du tarif des assurances du personnel et des cotisations retraites ont eu un impact très important sur le chapitre 012.

Pour 2025 la loi de finances a introduit une hausse de 3 points des cotisations retraites pour les fonctionnaires. Il convient donc de prévoir une augmentation de ce chapitre d'environ 3 %



EQTP : équivalents temps plein.
Source : DGCL. Données Insee, SIASP.

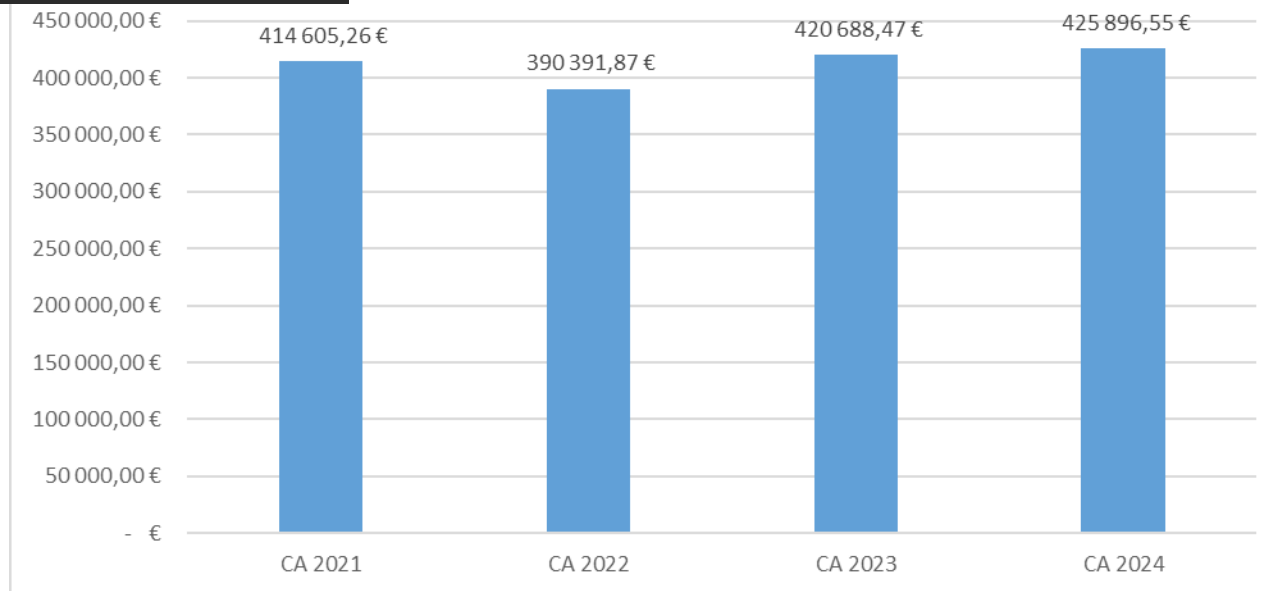
Le nombre d'agents de la collectivité reste globalement stable (116 fin 2024 contre 118 fin 2023).

La collectivité compte actuellement 103,7 EQTP (Equivalents Temps Pleins) de titulaires et contractuels soit 15,1 EQTP pour 1 000 habitants, la moyenne nationale étant à 14,3.

Cette moyenne ne tenant bien entendu pas compte des compétences transférées aux intercommunalités.

Aucun nouveau recrutement n'est prévu pour 2025 mis à part pour le remplacement d'agents en mutation ou en disponibilité.

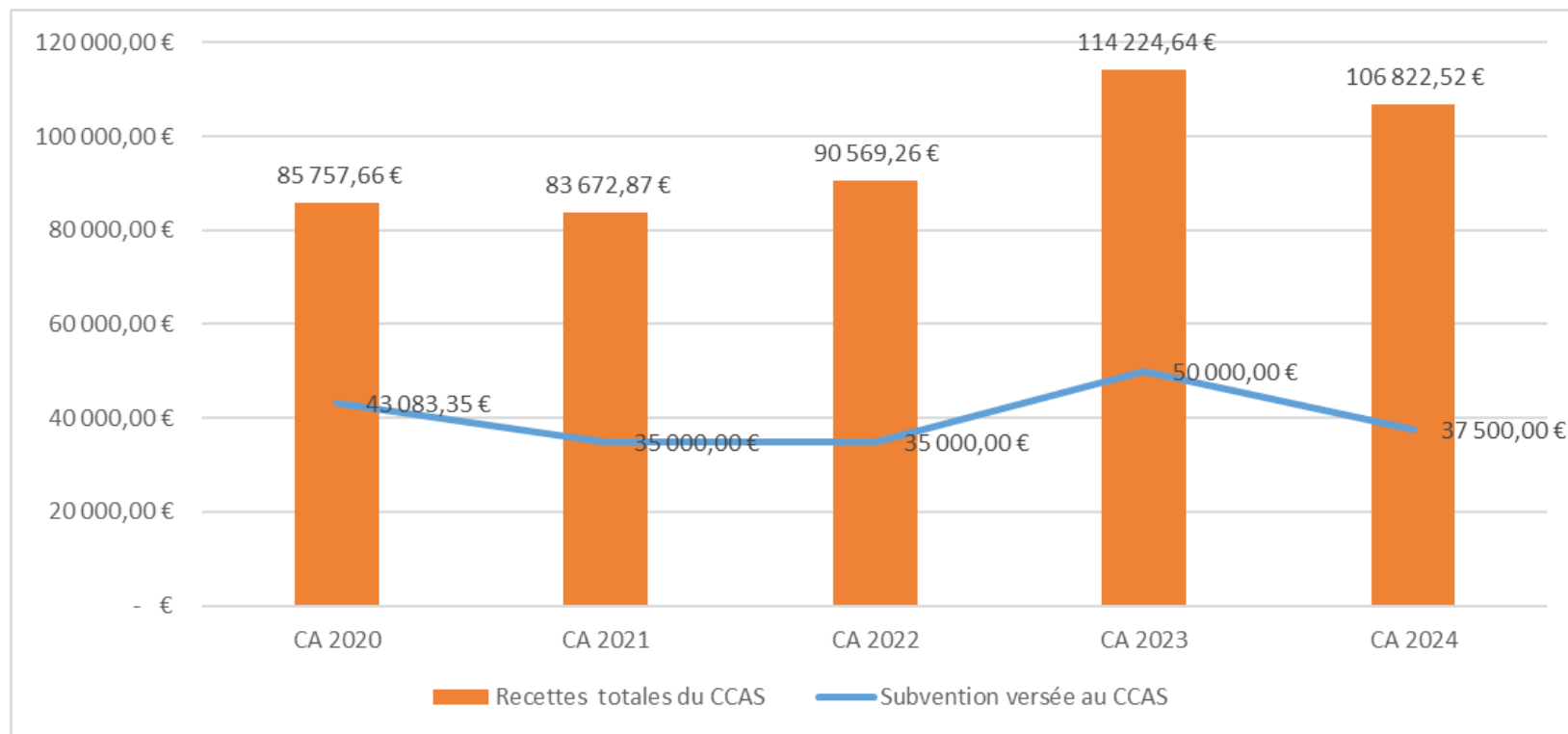
Autres charges de gestion courante



Ce chapitre est en légère progression chaque année. A noter que les subventions aux associations sont similaires en 2024 aux montants alloués avant COVID. La dotation au SDIS progresse chaque année, la commune étant toujours pénalisée pour le manque de pompiers volontaires dans ses effectifs. La subvention versée au CCAS varie selon les besoins de ce dernier. En 2024, le poste d'adjoint administratif du CCAS ayant été vacant pendant plusieurs mois le besoin a été moindre.

Nous pouvons prévoir une augmentation de 5 à 6 % au niveau de ce chapitre pour 2025.

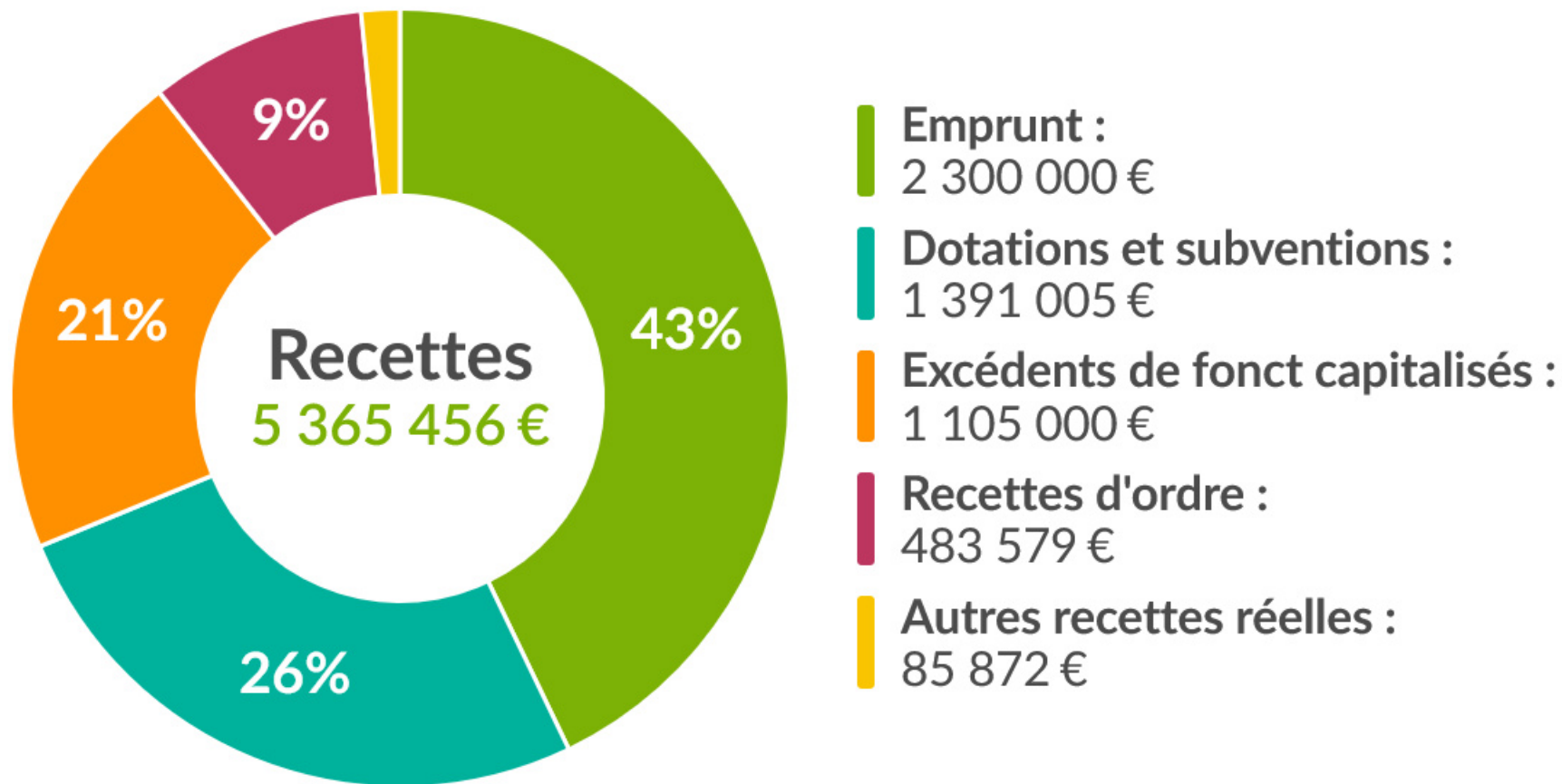
Recettes annuelles du CCAS et participation de la commune de Montech



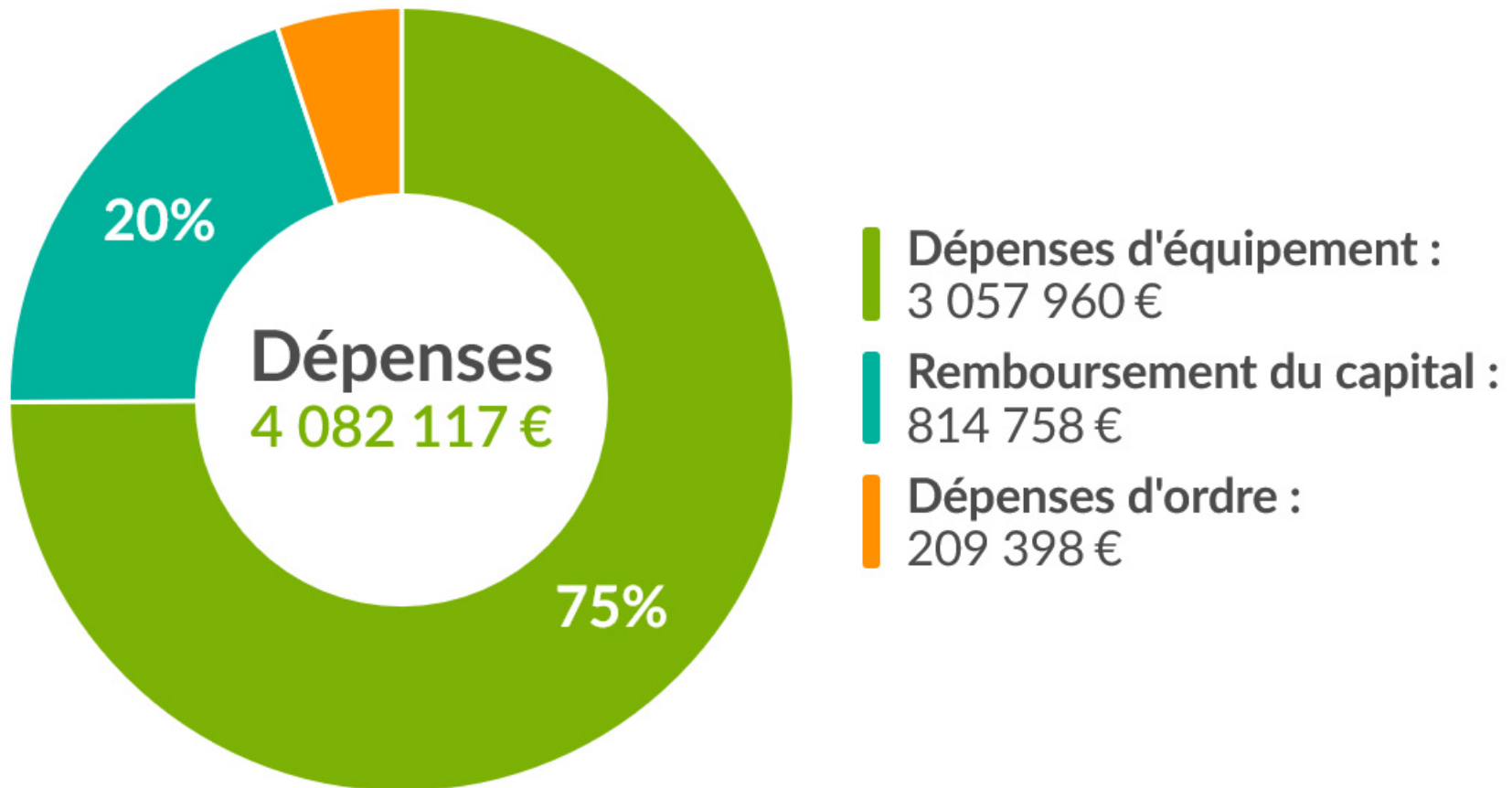
La participation de la commune au budget de fonctionnement du CCAS oscille entre 35 000€ et 50 000€ selon les années et les besoins de celui-ci . Les principales dépenses du CCAS concernent l'acquisition de repas pour le portage, les frais de transport (location de véhicule,etc....) et la rémunération du personnel employé par le CCAS.

Le CCAS ne dégager qu'un faible excédent de fonctionnement et n'engage que peu de dépenses d'investissement.

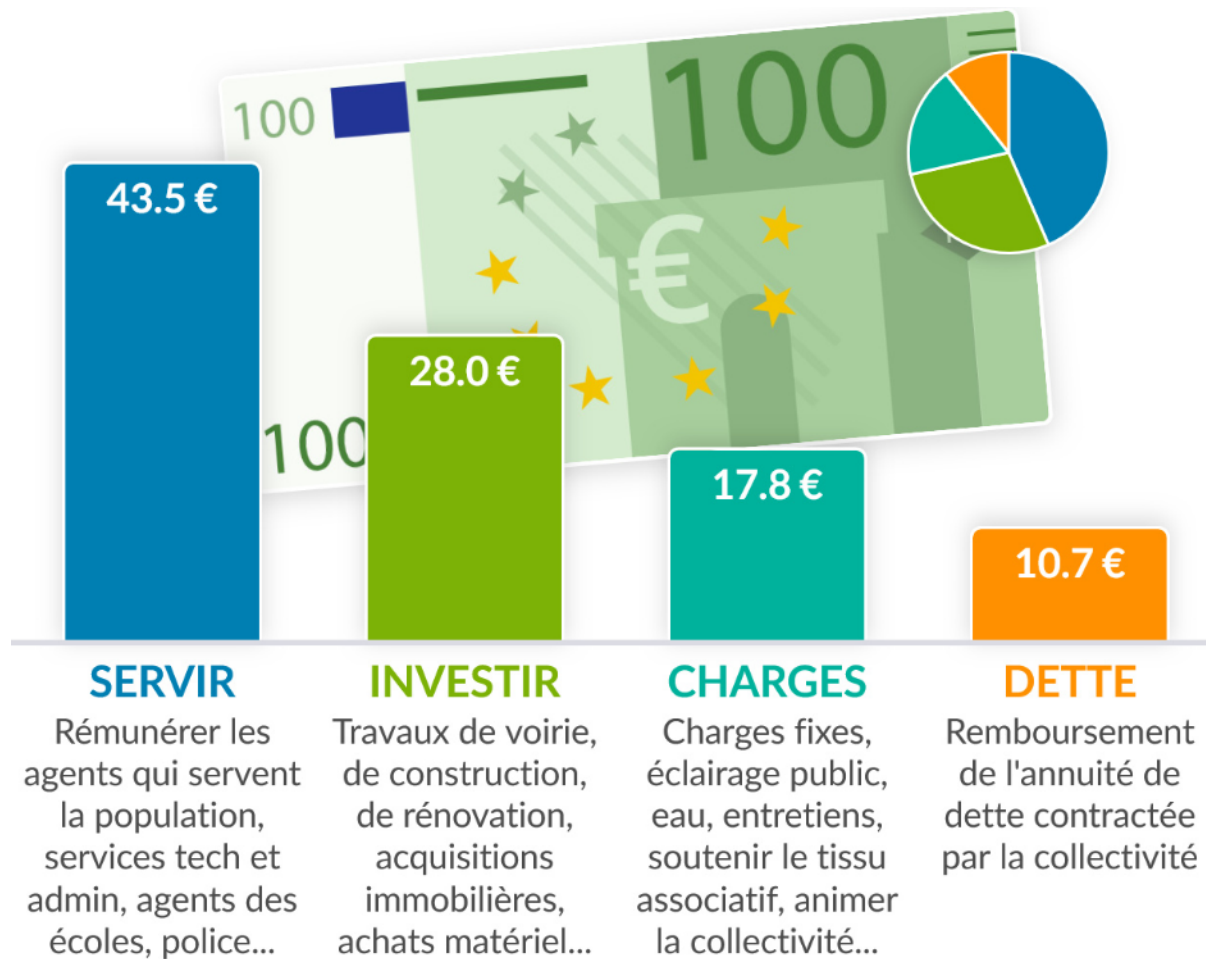
Recettes d'investissement 2024 (hors RAR)



Dépenses d'investissement 2024 (hors RAR)



Dépenses 2024 (fonctionnement et investissement) pour 100€



Épargne brute et épargne nette

	CA2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles	7 956 448,70 €	8 010 983,56 €	8 629 668,58 €	8 658 865,80 €
Dépenses réelles	6 251 605,64 €	6 733 447,92 €	7 186 096,71 €	7 261 788,43 €
Épargne brute	1 704 843,06 €	1 277 535,64 €	1 443 571,87 €	1 397 077,37 €
Taux d'épargne brute	21,43 %	15,95 %	16,73 %	16,13 %
annuité dette capital	647 285,24 €	722 685,60 €	743 520,17 €	813 438,87 €
épargne nette	1 057 557,82 €	554 850,04 €	700 051,70 €	583 638,50 €
taux d'épargne nette	13,29 %	6,93 %	8,11 %	6,74 %

- Epargne brute = recettes réelles – dépenses réelles
- Taux d'épargne brute = épargne Brute / recettes réelles de fonctionnement
- Epargne nette = épargne brute – annuité en capital de la dette
- Taux d'épargne nette = épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

Le ratio de désendettement ou capacité de désendettement vise à déterminer en combien de temps une commune rembourserait toute sa dette si elle² y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante : ENCOURS DE DETTE AU 31/12 (résultat mesuré en années) / EPARGNE BRUTE. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat fixe les plafonds à ne pas dépasser. Il fixe une norme autour de l'endettement des communes.

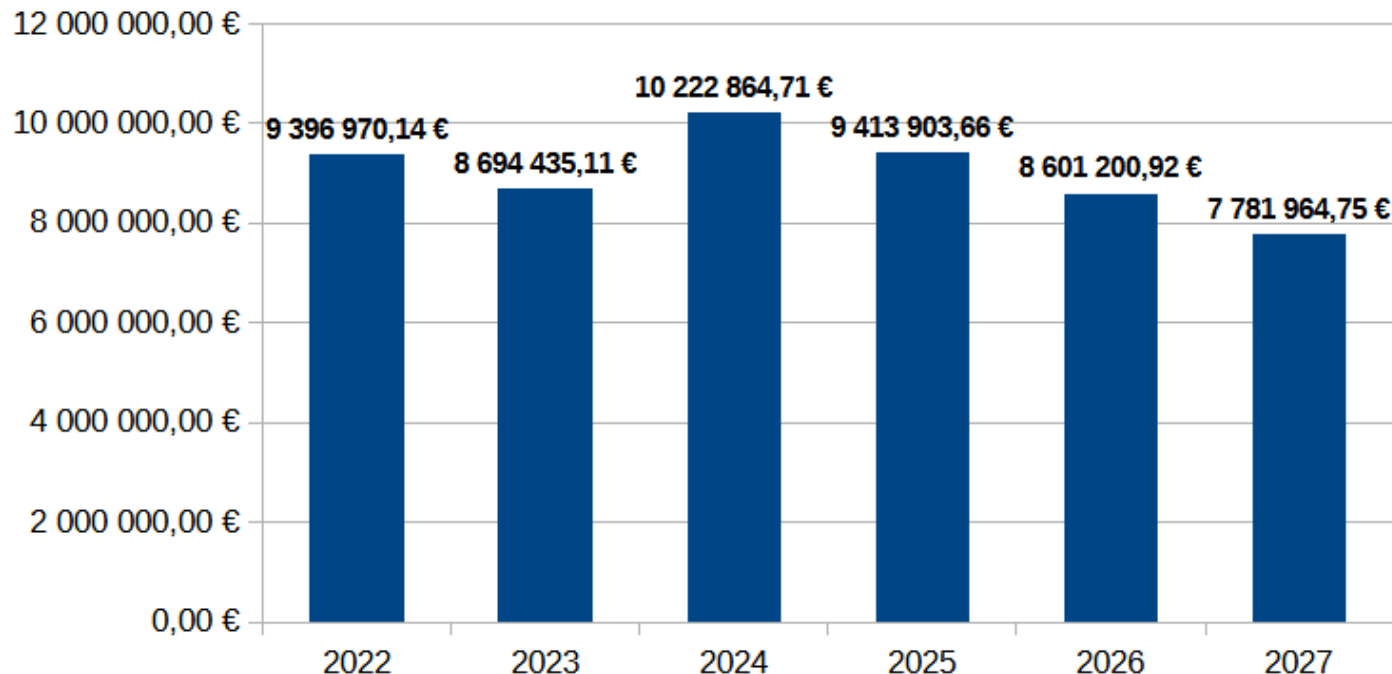
Les ratios en vigueur à partir de 2018 sont d'un seuil limite de 11 ans et d'un seuil critique de 13 ans

La moyenne des communes de la strate est de 3,9 ans et Montech se situe à 7,71 ans au 31/12/2024.

(10 783 895,77€ / 1 397 077,37€)

Encours de la dette 2020-2027

Capital restant dû au 31/12/n budget principal



81% de l'encours de la dette est à taux fixe. Seul l'emprunt SFIL (classé 4B selon la charte Gisler et indexé sur le libor USD) peut présenter un risque en fonction du contexte international). Ce risque est plus prépondérante aujourd'hui puisque le taux de l'emprunt reste à 4,25 % si le libor USD 12mois reste inférieur à 6,75 %. Sinon le taux devient celui du libor USD. Le libor est passé de 0,53 % au 01/01/2022 à 6,04 % en décembre 2024.

Nb : Les parts des emprunts liées à la construction de la médiathèque et à la construction de la crèche Lutins 2 ont été déduites du capital restant dû respectivement au 01/01/2017 et 01/01/2018 en raison du transfert des compétences à l'intercommunalité

Orientations budgétaires

LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Données de base

Restes à réaliser 2024 :

- en dépenses : 4 717 550,24€
 - en recettes : 2 610 914,10€
 - Résultat d'investissements hors RAR: + 522 982,15€
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2024 : 1 122 896,24€
- Soit un solde de :- 460 757,75 €

Dépenses « obligatoires » 2025 :

- remboursement du capital des emprunts : 852 000€
 - travaux en régie et amortissement de subventions : 250 000€
- Soit un total de 1,57 millions d'euros

Recettes « non affectées à des investissements » 2025 :

- FCTVA + Taxe d'aménagement : 300 000€
 - Produit des amortissements : 450 000€
 - Remboursement emprunt par CCGSTG : 40 000€
 - Résultat de fonctionnement 2025 : 1 000 000€
 - vente d'immobilisation (terrains) : 200 000€
- Soit un total de :1,99M€

Soit un solde disponible pour de nouveaux investissements de 420 000 euros hors subventions

Projets envisagés pour 2025 hors RAR avec subventions attendues et autofinancement requis

Dépenses TTC 2025 (hors RAR)		Recettes 2025		Autofinancement
Aménagement Cuisine salle restauration	564 000,00 €	Etat	163 817,00 €	244 783,00 €
Larramet		Département	155 400,00 €	

Seul le projet d'extension de la cuisine centrale et de la salle de restauration de l'école Larramet a été défini comme prioritaire pour 2025.

A titre d'information 500 000€ de Fctva sur les dépenses 2024 seront récupérés en 2026 et près de 800 000€ sur les travaux payés en 2025 seront récupérés en 2027.

Afin de ne pas grever la trésorerie de la commune un emprunt court terme (2 ans) avec possibilité de remboursement anticipé d'une partie de ces avances de TVA pourrait être envisagé.

Les budgets annexes

L'assainissement collectif

Les redevances sont globalement stables mais taxes diminuent par rapport aux années antérieures en raison des restrictions préfectorales.

L'année 2025 sera principalement consacrée à la finalisation des travaux en RAR du poste Soudène et d'étanchéification des regards d'assainissement. La pose de débitmètres sur certains postes de refoulement sera également mise en œuvre conformément aux engagements pris avec l'État dans le cadre du diagnostic permanent.

L'adduction en eau potable

Les redevances et taxes sont stables par rapport aux années antérieures.

2025 sera consacré à la poursuite des études et préparation des marchés en vue de la modification de l'exhaure en Garonne pour lequel les travaux pourraient être réalisés durant l'été 2026

Le complexe hôtelier de plein air

L'acquisition d'un nouvel hébergement ainsi que la rénovation d'une partie de la piscine figurent parmi les priorités proposées par le Conseil d'Exploitation.